

Coup de pouce à la relance post COVID-19 - Possibilité de financement

Aperçu

Depuis sa création en 1989, la [Fondation Azrieli](#) finance des établissements et des programmes au Canada et en Israël, dans une foule de domaines, y compris les sciences, la recherche et les soins de santé. Nous appuyons la recherche fondamentale et translationnelle en neurosciences, afin de faire progresser les découvertes pouvant mener à de nouveaux traitements et interventions, et à une amélioration de la qualité de vie au sein des familles vivant avec une personne présentant des troubles neurodéveloppementaux.

Le programme de financement « **Coup de pouce à la relance post-COVID-19** » a été créé en réaction à l'interruption des activités au sein des laboratoires de recherche biomédicale et recherche clinique suite aux mesures d'urgence relatives à la COVID-19. Les fonds couvriront les coûts additionnels liés à la fermeture des locaux, le remaniement des plans de travail résultant des mesures de distanciation sociale, en plus d'aider les étudiants des cycles supérieurs à mener à bien leurs projets de recherche et, de manière générale, à minimiser en partie la perte de découvertes et d'idées prometteuses.

Tel que décrit ci-dessous, les subventions « Coup de pouce à la relance post COVID-19 » sont destinées aux scientifiques en recherche fondamentale et en recherche clinique qui **travaillent dans le domaine des troubles neurodéveloppementaux**. Cette opportunité de financement s'adresse à tous les chercheurs qui pourront faire preuve de besoins concrets conformément aux critères ci-dessous; toutefois, la priorité sera accordée aux chercheurs en début de carrière.

Ces subventions seront utilisées pour compléter le financement de projets/subventions déjà évalués par les pairs.

Nous acceptons les demandes en français et en anglais.

Dates clés

Date de lancement : 3 juin 2020

Date limite de réception des demandes : 17 juin 2020

Date de notification de l'octroi : 29 juin 2020

Date de début du financement : À déterminer

Financement disponible :

Nous acceptons les demandes allant jusqu'à 10 000 \$ CA

Établissements d'accueil admissibles :

Universités, hôpitaux et instituts de recherche canadiens reconnus en tant qu'organismes de bienfaisance par l'ARC

Admissibilité des candidats :

- 1) Le candidat doit être un chercheur principal ou un associé de recherche / boursier postdoctoral detenant une bourse de recherche indépendante en son propre nom, qui comprend des fonds de fonctionnement pour son projet;
 - La priorité sera accordée aux chercheurs en début de carrière;
- 2) Les récipiendaires présents et passés de bourses de la Fondation Azrieli, y compris celles obtenues dans le cadre de partenariats (Brain Canada, IRSC, CIFAR) peuvent faire une demande;
- 3) Les chercheurs en recherche fondamentale ou clinique peuvent faire une demande.

Admissibilité et priorisation des projets :

- 1) Projets de recherche fondamentale dans le domaine des neurosciences avec une priorité accordée à ceux portant sur le neurodéveloppement et les troubles neurodéveloppementaux;
- 2) Études cliniques dans le domaine des troubles neurodéveloppementaux;
- 3) Les fonds doivent servir à soutenir des projets actuellement financés à hauteur de moins de 100 000 \$ CA par année;
- 4) La priorité sera accordée aux projets qui en sont à leur dernière année de financement;

- 5) Les études pilotes dont les données préliminaires étaient prometteuses mais qui ont été interrompues en raison des mesures d'urgence relatives à la COVID-19 seront prioritaires ;
- 6) Ces subventions ne s'appliquent pas :
 - à de nouveaux projets;
 - à des projets de recherche liés à la COVID-19;
 - à des projets dont le financement a été prolongé par un organisme de financement;
 - à des retards et des difficultés qui ne sont pas liées à la COVID-19;
 - aux frais généraux de l'établissement.

Exemples des dépenses admissibles dans le domaine de la recherche fondamentale

- 1) Rétablissement de systèmes de modèles expérimentaux (mouches, souris, etc.) dont les quantités ont été réduites en raison de la fermeture des laboratoires et des animaleries (exemples : achat de lignées animales, transfert d'embryons, frais liés aux cages ou à l'élevage);
 - 2) Maintien et/ou expansion des lignées cellulaires;
 - 3) Production ou réapprovisionnement en réactifs;
 - 4) Frais liés à la répétition d'expériences abandonnées (frais d'utilisation des instruments, services);
 - 5) Recalibration des équipements non utilisés pendant la fermeture;
 - 6) Prolongement des allocations aux étudiants des cycles supérieurs pour leur permettre de terminer leurs études;
- D'autres dépenses peuvent être soumises si leur justification est clairement expliquée.

Exemples de dépenses admissibles dans le domaine de la recherche clinique

- 1) Infrastructure technologique permettant la collecte de données à distance;
 - 2) Compensation ou honoraires liés à la rétention des participants dans les études;
 - 3) Partage des coûts liés à la dissémination des données, si le plan de travail d'origine a dû faire l'objet d'adaptations;
 - 4) Contingences liées à la collecte et l'entreposage de matériels biologiques;
 - 5) Prolongement des allocations aux étudiants des cycles supérieurs pour leur permettre de terminer leurs études;
- D'autres dépenses peuvent être soumises si leur justification est clairement expliquée.

Critères d'évaluation des demandes

L'obtention d'une subvention ne sera PAS basée sur les mérites de la recherche, mais bien sur la capacité de la subvention à assurer la relance du projet.

Politique

Tous les protocoles, les licences et les permis institutionnels liés au projet de recherche doivent être valides.

Définitions

Trouble neurodéveloppemental : Affection touchant le système nerveux qui se manifeste au cours des périodes de développement prénatal et/ou postnatal précoce. Cela comprend le dysfonctionnement du développement cérébral, qui se manifeste par des problèmes neuropsychiatriques, des troubles de l'apprentissage, du langage ou des communications non verbales et/ou une altération de la fonction motrice.

Chercheur ou chercheuse en début de carrière : personne, qui est dans les 5 ans de son premier poste de chercheur/professeur indépendant ou de chercheuse/professeure indépendante, en tenant compte du temps utilisé pour les congés officiels (médical, parental, par exemple).